



Caution pour un prêt relais

Par **Cecilecass**, le **18/06/2019** à **13:12**

Bonjour,

Nous sommes en train d'acheter un bien immobilier avec mon conjoint qui est en instance de divorce (marié avec séparation de biens).

Pour financer ce bien, mon conjoint prend un prêt relais le temps de vendre son appartement (dont il est le seul propriétaire).

La banque impose que je sois la caution de mon conjoint sur ce prêt relais. Je ne suis pas favorable à ça d'autant plus que mon conjoint peut avoir ses parents comme caution.

Est ce légal d'imposer le nom de la caution sous prétexte que l'on achète ensemble ?

Que pouvons nous faire ?

Merci de votre aide !

Cecile

Par **Visiteur**, le **18/06/2019** à **13:48**

Bonjour

Rien juridiquement, n'oblige le prêteur a accepter une caution dont il ne veut pas.